

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex

Arrêté du Président

N° 2020-256

MC/HD

OBJET : Concours externe sur épreuves et concours internes de gardien-brigadier de police municipale, session 2020 – IDF. **Composition du jury.**

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et relèvent respectivement des échelles C1, C2 et C3 de rémunération,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n° 94-932 du 25 octobre 1994 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de police municipale,

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Mme Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2019-247 du 26 novembre 2019 portant liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2020,

Vu l'arrêté n° 2019-165 du 15 juillet 2020 modifié portant ouverture de la session 2020 du concours externe sur épreuves et des concours internes de gardien-brigadier de police municipale,

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le procès verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie « C »,

Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la région Ile-de-France, dite convention IDF, session 2020.

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury de la session 2020 du concours externe sur épreuves et des concours internes de gardien-brigadier de police municipale,

ARRETE

Article 1 : Le jury de la session 2020 du concours externe sur épreuves et des concours internes de gardien-brigadier de police municipale, se compose comme suit :

Collège des fonctionnaires territoriaux

Frédéric BENOIT, directeur de police municipale à Montgeron

Nathalie BOCHER, attachée territoriale principale à Boulogne-Billancourt

Delphine BUTEL, chef de service de police municipale principal de 1ere classe à Saint-Germain-lès-Corbeil

Accusé de réception en préfecture /...
093-287500060-20201214-2020-256-AR
Date de télétransmission : 24/12/2020
Date de réception préfecture : 24/12/2020

Franck DENION, attaché territorial à la communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine
Patrick GASNEREAU, représentant du personnel de catégorie « C » à la CAP
Christophe GIVERNAUD, chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe à Brétigny-sur-Orge
Anne LHOPITAL, attachée territoriale principale à la Ville de Paris
Thomas RENUCCI, chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe à Bry-sur-Marne
Anthony TERRILLON, chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe à la communauté d'agglomération de Plaine Vallée

Collège des personnalités qualifiées

Isabelle BRIMBEUF DERRIEN, Psychologue clinicienne
Céline DUCOURNAU, vice-procureur auprès du tribunal de grande instance de Paris
Virginie GARNIER, chef de service de police municipale à Châtillon
Amal HACHET, psychologue clinicienne, expert près la Cour d'Appel de Paris,
Anthony HAMON, suppléant de la présidente du jury, responsable de la prévention et de la tranquillité publique à Bagneux
Corinne LIMERY, présidente du jury, chef de service de police municipale au Raincy
Romain PICCININI, directeur de la prévention et de la sécurité au Bourget
Aurélia ROCHEDREUX, psychologue clinicienne expert auprès de la Cour d'Appel de Paris
Eric de VALROGER, vice-procureur auprès du tribunal de grande instance de Meaux

Collège des élus locaux

Béatrice BELLARD, adjointe au maire de Boulogne-Billancourt
Christophe BERNIER, adjoint au maire de Gennevilliers
Aude GUERITEAU, conseillère municipale déléguée de Maule
Isabelle JUVIN-MARLEIX, adjointe au maire de la Garenne-Colombes
Françoise KERN, adjointe au maire de Pantin
Séverine MAROUN, adjointe au maire d'Aulnay-sous-Bois
Jean-Pierre MORIN, adjoint au maire de Rueil-Malmaison
Michel OUDINET, adjoint au maire de Villiers-sur-Marne
Martine ROULLAND-BOUVELOT, adjointe au maire de Drancy

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 14 décembre 2020
Pour Le Président et par délégation,
La Directrice des concours,



Martine Barberoux

Martine BARBEROUX